

Postulat concernant la pose de radars fixes afin de lutter contre les nuisances sonores et renforcer notre sécurité routière notamment la nuit dans notre commune.

Si de manière générale la grande majorité des automobilistes respectent nos limitations de vitesse la journée, il n'en va pas de même la nuit ou un petit nombre d'individu accélère leur véhicule de manière disproportionnée créant nuisance sonore et danger sur nos routes. Après plus de 40 ans, le 50km/h pour nos routes en traversées est tout à fait adapté tenant compte de la fluidité des usagers et respectant la volonté du Conseil fédéral qui a révisé l'ordonnance sur la signalisation routière (entrées en vigueur le 1er octobre 2026), imposant des exigences strictes et des expertises pour justifier les limitations de vitesse de 50 à 30km/h sur les axes principaux. Cependant cette limitation de 50km/h est souvent pas respectée la nuit ou un certain nombre d'individu s'adonnent à des rodéos urbains. Afin de répondre au mieux à un certain nombre de citoyens il me paraît judicieux d'envisager la pose de radars (bidirectionnels) sur les routes suivantes :

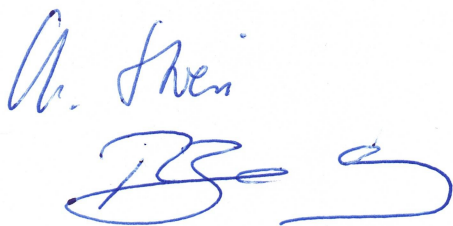
- Route des Deux-Villages (à la hauteur des deux anciens gendarmes couchés).
- Route de Vevey (sur le long bout droit entre le croisement de la route de Chailly et le chemin de Mottex).
- Route de Brent (entre le chemin du Taxéroz et le chemin du Taux).
- *Route de Châtel ST-Denis*

Selon discussion avec un certain nombre de citoyens les solutions de gendarmes couchés ne sont pas de bonnes solutions puisqu'elle pénalise l'ensemble des automobilistes et ont un effet plus que discutable sur le bruit à freiner et redémarrer.

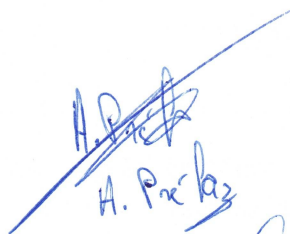
Je demande par ces quelques lignes à la Municipalité d'étudier par ce postulat le coût/bénéfice en collaboration avec l'ASR sur la pose de trois radars bidirectionnels sur les emplacements précités.

Blonay, le 25.10.2026

Romain Belotti (UDC), groupe PLR-UDC



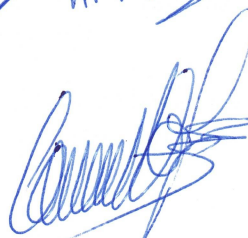
ROMAIN BELOTTI



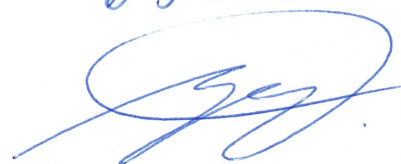
A. PIRELLA



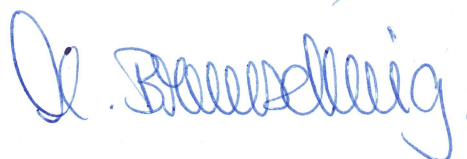
J. DÉCOMBAZ



L. VOLPER



B. BANKU



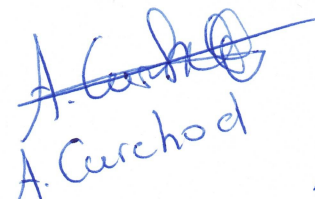
J. BRUNSCHWEILER



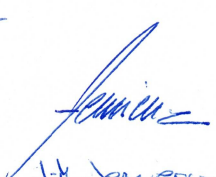
FREDÉRIC SCHMEITER



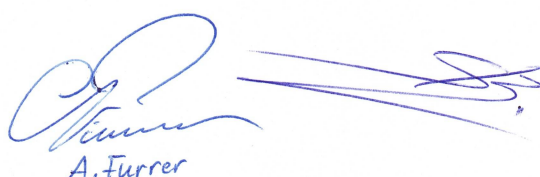
YVAN KOHLI



A. CERCHOD



J.-M. DEMIERRE



A. FURRER